**Lettres de Recommendation**

* La candidature nécessite cinq lettres de recommandation d'une à deux pages pour le candidat.
* Ces lettres devraient inclure des informations détaillées de chaque référent à propos du candidat.
* Deux des lettres DOIVENT être rédigées par des membres accrédités de la CPRS ; les trois autres peuvent provenir de collègues, de clients ou de personnes qui sont familières avec le travail du candidat.
* Les lettres devraient inclure des informations qui soutiennent le contenu de la candidature du candidat, afin de fournir une vue complète des exemples de travail inclus dans la candidature.
* Les lettres devraient appuyer les réalisations accomplies au fil du temps, afin de montrer le travail du candidat sur une période significative.
* Les lettres devraient refléter, conjointement avec le dossier de candidature du candidat, que celui-ci est un membre de longue date de la CPRS, un praticien senior avec une expérience considérable, et une personne ayant apporté d'importantes contributions à la profession et à la Société.